

Le vaccin contre l'hépatite B

Hepatitis B Vaccine

**Protégez votre enfant.
Faites-le vacciner à temps.**

S'il est vacciné à temps, votre enfant sera protégé toute sa vie contre de nombreuses maladies.

La vaccination a sauvé plus de vies au Canada au cours des 50 dernières années que toute autre mesure sanitaire.

Qu'est-ce que le vaccin contre l'hépatite B?

Ce vaccin protège contre le virus de l'hépatite B. Le vaccin est approuvé par Santé Canada.

Qui doit recevoir le vaccin?

Le vaccin contre l'hépatite B est administré gratuitement aux bébés, dans le cadre de leur programme de vaccination systématique. Ce vaccin est en général combiné avec d'autres vaccins de l'enfance comme ceux contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et l'*Haemophilus influenzae* de type b. Pour de plus amples renseignements, consultez [HealthLinkBC File n°105 Le vaccin \(DTCa-HB-VPI-Hib\) contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et l'Haemophilus influenzae de type b](#). Certains bébés peuvent avoir reçu le vaccin contre l'hépatite B séparément. [HealthLinkBC File n°25C Vaccin contre l'hépatite B pour les bébés](#).

Les personnes nées à compter de 1980 qui n'ont jamais reçu ce vaccin ou le nombre recommandé de doses pour leur âge peuvent également se faire vacciner gratuitement.

Le vaccin est aussi administré gratuitement aux enfants et aux adultes qui courent un risque élevé de contracter une infection au virus de l'hépatite B, notamment :

- les enfants de moins de 12 ans dont les familles ont émigré de régions où il existe des taux élevés d'hépatite B;
- les membres de familles qui comptent des enfants adoptés à l'étranger;
- les membres de la famille et les partenaires sexuels d'une personne atteinte d'hépatite B;

- les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes;
- les personnes qui ont plusieurs partenaires sexuels ou qui souffrent depuis peu d'une infection transmissible sexuellement;
- les utilisateurs de drogues illicites et leurs partenaires sexuels;
- les personnes atteintes d'une maladie chronique du foie ou de l'hépatite C, ou qui ont subi une greffe de foie;
- les personnes souffrant d'une insuffisance rénale chronique, y compris les patients qui ont recours à la pré-dialyse, l'hémodialyse ou la dialyse péritonéale;
- les personnes qui ont subi une greffe de rein ou une greffe de cellules souches;
- les personnes qui souffrent d'hémophilie ou qui reçoivent régulièrement des transfusions sanguines ou des produits sanguins;
- les personnes séropositives;
- les détenus d'un établissement correctionnel;
- les enseignants, le personnel et les élèves d'une garderie fréquentée par un enfant atteint d'hépatite B ou dont le comportement ou l'état de santé augmente les risques d'exposition au sang ou aux fluides corporels de cet enfant;
- le personnel ou les résidents d'un foyer pour personnes ayant un retard de développement;
- Les étudiants d'une profession de la santé, les travailleurs de la santé, les pharmaciens et les autres personnes qui peuvent entrer en contact avec du sang ou des fluides corporels dans le cadre de leur travail.

Une personne qui n'est pas admissible à un vaccin contre l'hépatite B gratuit peut l'acheter dans la plupart des pharmacies ou des cliniques santé-voyage.

Il est important de conserver des preuves de toutes les vaccinations reçues.

Quels sont les avantages du vaccin?

Le vaccin contre l'hépatite B est très efficace. Il protège contre l'hépatite B et les complications pouvant en résulter comme des lésions permanentes au foie susceptibles d'entraîner un cancer du foie et la mort. Lorsque vous êtes vacciné, vous contribuez également à protéger les autres.

Quelles sont les réactions potentielles au vaccin?

La vaccination est très sécuritaire. Il vaut mieux se faire vacciner que d'attraper l'hépatite B.

Les réactions les plus courantes au vaccin incluent douleur, rougeur et gonflement du bras au point d'injection. On peut avoir un peu de fièvre.

De l'acétaminophène (p.ex. du Tylenol®) ou de l'ibuprofène* (p.ex. de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il NE faut PAS donner d'AAS (p. ex. de l'aspirine) aux moins de 18 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

*Ne donnez pas d'ibuprofène à un enfant de moins de 6 mois sans en parler d'abord à votre fournisseur de soins de santé.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n°84 Le syndrome de Reye](#).

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe le risque très rare — moins d'un cas sur un million — d'une réaction allergique appelée anaphylaxie, qui peut être fatale. Elle se manifeste par de l'urticaire, de la difficulté à respirer, une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Votre professionnel de soins de santé est prêt à intervenir si une telle réaction se produit. Le traitement d'urgence comprend l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport en ambulance au service d'urgence le plus proche. Si vous présentez de tels symptômes après avoir quitté la clinique, appelez le **9-1-1** ou le numéro des services d'urgence de votre région.

Il est important de signaler toutes les réactions sévères ou inattendues à votre fournisseur de soins de santé.

Qui ne doit pas recevoir le vaccin?

Consultez votre professionnel de santé si vous avez déjà eu une réaction allergique potentiellement mortelle à une dose de vaccin contre l'hépatite B, à un des composants du vaccin comme la levure, ou au latex.

Il n'est pas nécessaire de retarder une vaccination à cause d'un rhume ou d'une autre maladie bénigne. Cependant, si vous avez des inquiétudes, parlez-en avec votre fournisseur de soins de santé.

Qu'est-ce que l'infection au virus de l'hépatite B?

L'hépatite B est un virus qui s'attaque au foie. Ce virus peut causer de graves problèmes de santé, dont des lésions permanentes au foie (cirrhose). L'hépatite B est également l'une des principales causes du cancer du foie, qui peut être mortel. Le virus de l'hépatite B se transmet d'une personne infectée à une autre par le contact avec le sang ou les fluides corporels. Cela comprend une égratignure accidentelle ou intentionnelle causée par l'aiguille d'une seringue usagée, des éclaboussures de sang infecté dans la bouche, le nez ou les yeux, la morsure d'une personne infectée, le partage d'articles contaminés par du sang comme une brosse à dents, de la soie dentaire ou un rasoir et un rapport sexuel avec une personne infectée par le virus de l'hépatite B. Les mères infectées par ce virus risquent de contaminer leur nouveau-né lors de l'accouchement.

Lorsque le virus pénètre dans votre corps, il faut habituellement entre deux et trois mois avant que les signes ou les symptômes de la maladie se déclarent. Les symptômes de l'hépatite B comprennent de la fatigue, de la fièvre, des nausées et des vomissements, une perte d'appétit, des douleurs abdominales, une urine foncée, des selles de couleur pâle et la jaunisse (jaunissement de la peau et du blanc des yeux). De nombreuses personnes atteintes d'hépatite B ne présentent aucun symptôme et peuvent ne pas savoir qu'elles sont porteuses de la maladie. Que les signes soient présents ou non, vous pouvez transmettre le virus à d'autres personnes.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n°119 La Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).



BC Centre for Disease Control
Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.